

**Interreg**   
EUROPEAN UNION  
France ( Channel  
Manche ) England

Channel Payments for Ecosystem Services

European Regional Development Fund



# Stratégie de mise en oeuvre d'actions agricoles sur les AAC



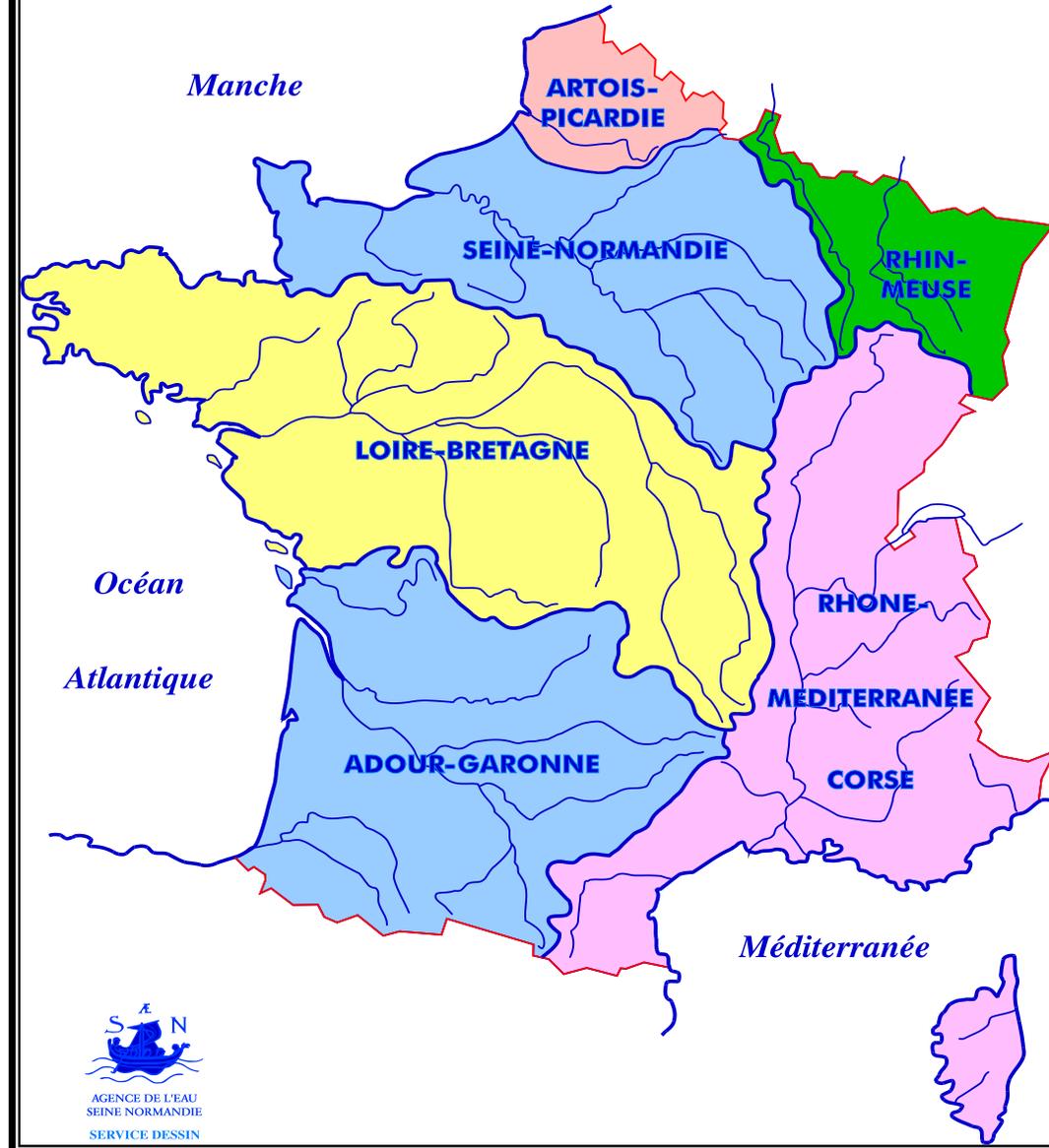
1

# La gestion de l'eau en France

# Les principes de la gestion de l'eau

- L'eau paye l'eau par les factures localement
- Chaque goutte d'eau/gramme de pollution est taxée
- Chaque facture paye la redevance qui alimente le fonds du bassin
- Les usagers payent et décident des orientations -> **Comité de bassin**
- Les investissements sont programmés au niveau du bassin
- L'agence gère le fonds du bassin à travers un programme d'intervention

# LES 6 AGENCES DE L'EAU



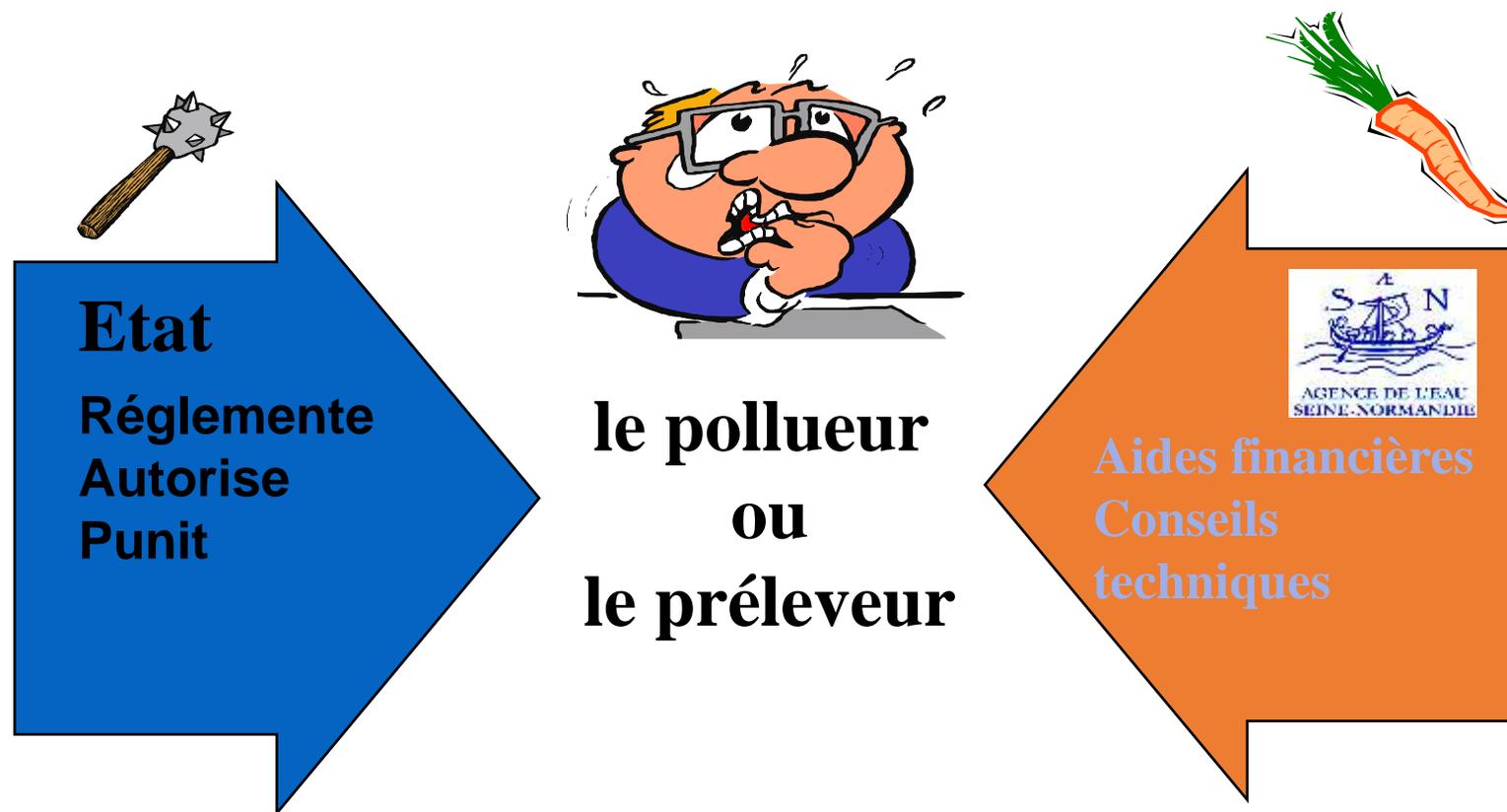
**Interreg**   
France ( Channel  
Manche ) England

Channel Payments for Ecosystem Services

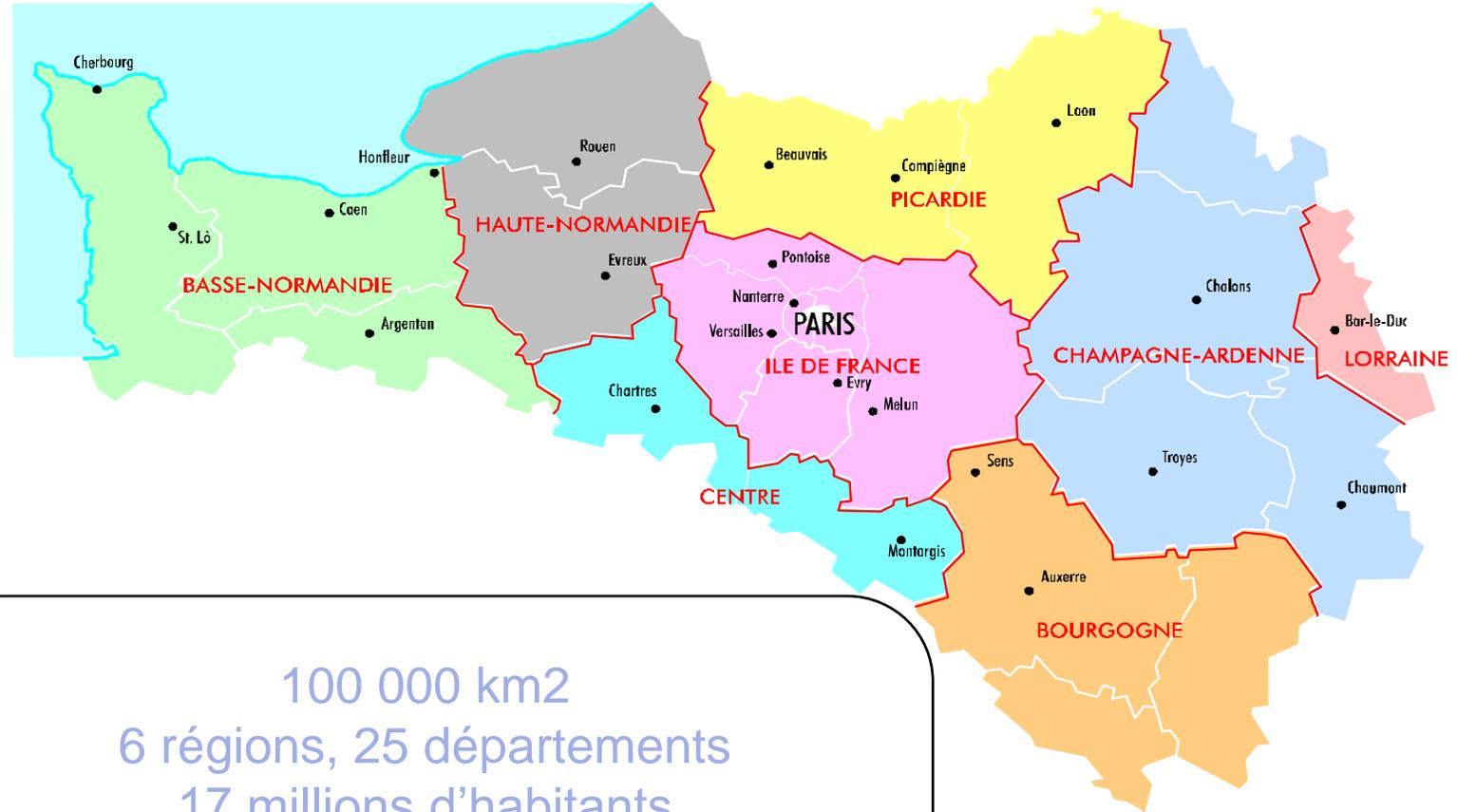
European Regional Development Fund



# L'Agence aide la lutte contre la pollution



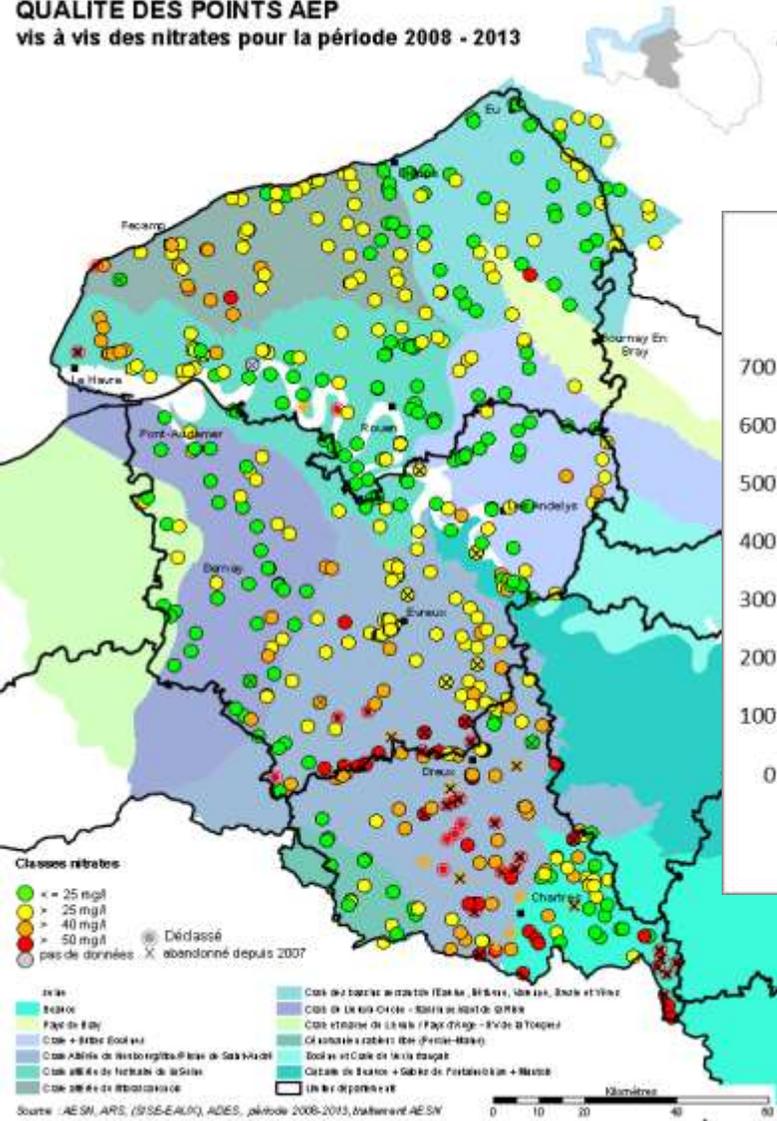
# Le Bassin Seine-Normandie



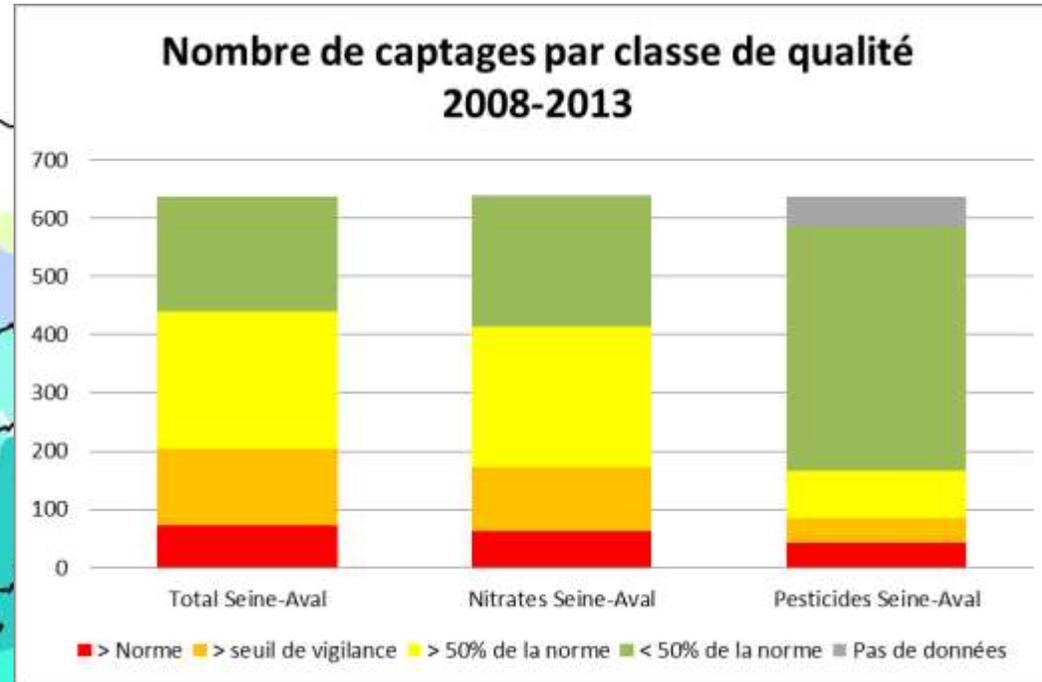
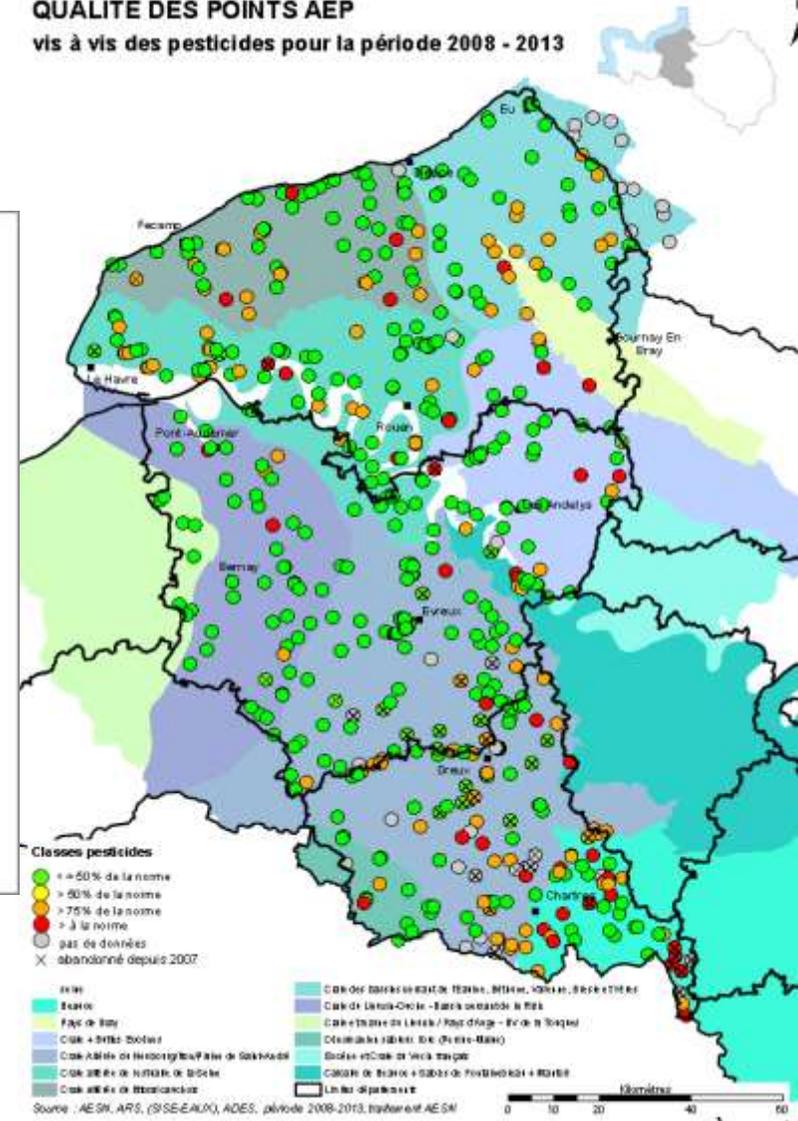
100 000 km<sup>2</sup>  
6 régions, 25 départements  
17 millions d'habitants  
sur 2% du territoire  
40 % activité industrielle française  
60 % surface du bassin cultivé

# Contexte de la direction Seine-Aval

QUALITE DES POINTS AEP  
vis à vis des nitrates pour la période 2008 - 2013



QUALITE DES POINTS AEP  
vis à vis des pesticides pour la période 2008 - 2013



# Contexte de la direction Seine-Aval



- 414 303 ha de SAU en AAC (41% de la SAU)
- 28 ETP financés pour l'animation BAC

2

## Les outils financiers

# Principaux éléments du Xème programme d'intervention 2013-2018

Domaine d'intervention	Types d'actions	Montant d'AP
Domaine 1	Etudes générales Connaissance Communication	194,4 M€
Domaine 2	Assainissement AEP Assistance technique	2 400,3 M€
Domaine 3	Gestion des milieux naturels Lutte contre les pollutions	1 102,8 M€
Prime de performance STEP		654,3 M€
<b>Total</b>		<b>4 351,8 M€</b>

# Objectifs : des actions plus ambitieuses

1. Maintenir un financement **important des actions foncières**
2. Aider le **conseil individuel** conduit dans une dynamique collective
3. Maintenir le **taux maximum** pour l'accompagnement à la mise en place de l'**agriculture biologique** sur les AAC
4. **Renforcer** le financement de l'action en **zones non agricoles**
5. Mettre l'accent sur l'**expérimentation** ( sur les pratiques agronomiques et les filières, ...) pour trouver des moyens efficaces de lutter contre les pollutions
6. **Suivre** la **qualité de l'eau** au captage et les pressions s'exerçant sur le BAC pour évaluer l'**efficacité des actions**
7. Accompagner la mise en place de **régimes d'aides locaux** portés et notifiés par les collectivités, en complément de notre engagement dans le cadre du **PDRR**

# Cadrage juridique des aides publiques

## Les aides publiques sont des aides d'Etat

Respect du **TFUE (Art. 107 et 108)** : toute aide d'Etat est proscrite sauf si :

- Elle a été notifiée et approuvée par la CE
- Elle fait l'objet d'une exemption, d'un enregistrement ou si « de minimis »

# Cadrage juridique des aides publiques

Respect des **Lignes Directrices Agricoles (2014/C 204/01)** : ensemble **de principes à respecter** pour toute aide d'Etat au regard du TFUE et de la PAC.

Exemple : principe de proportionnalité des aides

- Montant d'aide < coûts admissibles
- Coûts admissibles doivent être démontrés et justifiés
- Plafonnement dans certains cas -> 600€/ha/an sur GC

# Le PDRR

Régime notifié, en application du **règlement n°1305/2013**

## Principes généraux :

- Un cahier des charge des mesures (MAEC, PCAE) national
- Gestion par les Régions -> priorité, éligibilité, sélectivité
- Mise en œuvre locale (PAEC, Appel à Projet...)

# Les limites actuelles des outils agro-environnementaux

- **Freins économiques**

- National : PAC
- Territoires : filières en place
- Exploitation : situation économique, prise de risque

- **Freins liés aux systèmes d'accompagnement (MAEC)**

- Retard dans le versement, difficultés budgétaires
- Dispositif à ses limites propres : stratégie régionale, durée indemnisation, insuffisance des compensations, variabilité des prix agricoles, manque de logique filière, lourdeur administrative, instabilité et rigidité des cahiers de charges

# Les limites actuelles des outils agro-environnementaux

- **Freins techniques**

- Manque de références techniques
- Manque de référents techniques -> formation

- **Freins sociologiques**

- Preuve de l'efficacité vs inertie du milieu
- Difficultés à s'engager seul
- Stratégie de long terme dans un univers de court terme

# Les besoins et réflexions

- **Avoir des outils plus adaptés à chaque territoire -> mieux utiliser les régimes exemptés et/ou régimes locaux**
- **Intégration plus grande des dynamiques économiques filières (stratégie BNI pour l'AESN)**
- **Accompagner le changement des exploitants et de leurs accompagnants d'indicateurs de performance**